

# Règlements

## *Politique de la Ligue National de Hockey Simulée (LNHS)*



### TABLE DES MATIÈRES

- 01-INTRODUCTION - PHILOSOPHIE DE LA LIGUE
  - 02-OBLIGATIONS DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX
  - 03-CHANGEMENT DE POSITIONS
  - 04-REPÊCHAGE
  - 05-BALLOTAGES (3)
  - 06-AGENT LIBRE/UFA ET RFA
  - 07-Achat de joueur(s) dans la liste des joueurs inassigné(s)
  - 08-COMPOSITION DES ÉQUIPES
  - 09-COTES DES JOUEURS
  - 10-PROSPECTS
  - 11-GARDIEN PARTANT
  - 12-Entraîneurs
  - 13-TRANSACTIONS
  - 14-BLESSURES ET SUSPENSIONS
  - 15-PLAFOND ET PLANCHER SALARIAL
  - 16-BOURSES
  - 17-MATCH DES ÉTOILES
  - 18-Mouvement de joueur
  - 19-SITUATIONS NON COUVERTES PAR LES RÈGLEMENTS
-

## 01- Introduction - Philosophie De La Ligue :

*La LNHS est une ligue de hockey simulée qui se veut le plus réaliste possible en comparaison avec la Ligue Nationale de Hockey. Votre travail est de diriger une équipe en tant que Directeur Général et d'assumer toutes les tâches en lien avec ce rôle (transactions, repêchage, ballottage, ufa, etc.). Les matchs sont simulés par un programme informatique appelé : STHS. De façon générale, tout ce que vous trouvez dans la Ligue Nationale de Hockey, vous le retrouverez dans la LNHS. Des règlements de base jusqu'aux joueurs retraités, les salaires, les statistiques, nous respectons le plus possible la réalité de la LNH.*

*Dans le même sens, l'évolution de la LNHS se fait en rapport étroit avec la LNH. Par exemple, toute situation jugée inacceptable dans la LNH le sera également dans la LNHS. Le but de cette ligue étant d'ajouter un plaisir supplémentaire à suivre les activités de la LNH, il va de soit que l'évaluation des joueurs dans la LNHS se fait en rapport avec les réelles performances des joueurs de la LNH.*

*C'est la même situation pour un joueur qui vient de manquer une saison complète ou qui revient d'Europe. C'est sur la dernière saison NHL (SC-PA-PH-FO-DF-PS-DU-EN), même s'il n'y était pas sauf que ces habiletés peuvent être remise ! Notre but n'est pas de créer une ligue totalement indépendante avec des joueurs au même nom que ceux de la LNH mais aux attributs différents. Au contraire, cette ligue a pour objectif principal de nous faire suivre encore plus assidûment la LNH et tous ses joueurs ainsi que les talents de demain pour se bâtir un meilleur club dans la LNHS. En ce sens, les personnes qui suivent le hockey de façon générale, qui aime jouer au " DG de salon ", au dépisteur de nouveau talent ainsi que ceux qui suivent les ligues juniors et les repêchages risquent d'y trouver leur compte. C'est la ligne directrice qui guide les activités de la LNHS.*

## 02- OBLIGATIONS DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX :

*Le président simulent les matchs, met à jour les fichiers pour les directeurs généraux ainsi que le site Internet de la ligue. Ils veillent au bon fonctionnement de la ligue ainsi qu'à son développement en collaboration avec les DGs des équipes.*

**Les DGs devront :**

*-démontrer de l'intérêt pour la ligue en participant de différentes façons aux activités de la ligue (écrire et lire sur le forum) et suivre les activités et sujet*

*-Être respectueux et ce en tout temps.*

*- envoyé leur trio régulièrement*

*-répondre aux e-mails dans un délai de 48 heures*

*- être présent sur le site et répondre aux salutations*

---

- voter lorsqu'une situation l'exige

--Informez la ligue lorsque vous devrez vous absenter.

-Nommez un capitaine et deux assistants pour son club pro (en faisant son alignement)

-Faire les suivis lors des repêchages et ballottage, soit en répondant dans un bon délais, ou en faisant parvenir une liste à la direction.

etc.

Les DGs doivent remettre leurs trios pour les matchs dans un temps raisonnable pour assurer que la direction puisse faire les changements avant les matchs de la journée.(avant 17 hrs)

Les équipes doivent **respecter le plafond salarial**. Il faut donc bien gérer l'aspect financier de votre club. L'objectif de la direction est d'avoir une participation maximale de chacun des DGs. Si une telle participation de votre part vous semble impossible, faites-nous le savoir et nous tenterons de trouver un compromis à la situation. L'avancement de la ligue et sa survie à long terme passe selon nous par une participation maximale de chacun des membres.

Les D.G. ont 6 mois dès qu'un changement a lieu dans leur équipe soit par transaction ou ajout d'un joueur, prospect, choix de repêchage junior ou ballottage pour s'assurer que le changement à bien été effectué après ce délai aucun recours ne sera permis.

**Aucune équipe a le droit de perdre des parties de façon intentionnelle**, soit :

a) en désignant son gardien de but le plus faible pour jouer la majorité des parties ou plusieurs matchs consécutifs.

b) en alignant des joueurs médiocres sur les premières lignes ou sur les paires de défenseurs.

Il faut que les lignes soient dignes de la LNH.

### 03 - Changements de positions :

Voici les sites acceptés:

○ TSN.ca: <https://www.tsn.ca/nhl/players> ○ NHL.com:

<https://www.nhl.com/player/> ○ Forcaster:

<http://www.sportsforecaster.com/nhl/players/> ○ Elite

Prospect: <https://www.eliteprospects.com/>

• Vous devez faire la demande du changement de position sur le forum.

---

- *Tous les joueurs juniors repêchés par la LNH (encan junior) sont éligibles à notre repêchage junior la même année.*
- *Les directeurs sélectionnent eux-mêmes leurs joueurs pour les cinq rondes.*
- *Les choix juniors sont tous échangeables.*
- *La durée entre les rondes sera de 12 heures pour la 1<sup>ère</sup> ronde, 8 heures pour la 2<sup>e</sup> ronde et de 6 heures pour les rondes 3, 4 et 5.*
- *Si un directeur ne fait pas son choix dans les délais, l'équipe suivante peut alors faire sa sélection jusqu'à un maximum de 4 choix perdu d'où la ligue comme 5<sup>e</sup> choix remet le meilleur choix junior encore disponible dans la liste selon la LNH.*

## **05-Ballotages :**

### **A-Ballotage (Août):**

*5A-1 Le ballottage comprend 4 choix au total.*

*5A-2 Le classement général inverse de la saison antérieure prévaut.*

*5A-3 Tous les choix sont échangeables.*

*5A-4 Les sélections doivent provenir des listes des repêchages junior antérieur à l'année en cour qui se trouve sur le forum ,dans la liste des joueurs non assignés dans l'index ou joueur autonome signé agent libre par une équipe LNH ou AHL.*

*5A-5 La durée entre les rondes sera de 12 heures pour la 1<sup>ère</sup> ronde, 8 heures pour la 2<sup>e</sup> ronde et de 6 heures pour les rondes 3 et 4.*

*5A-6 Le Ballottage commencera le 1<sup>er</sup> Août de chaque année et aucun joueurs signé après le 1<sup>er</sup> Août par une équipe de la LNH ou AHL ne pourra être sélectionné ,il le seront pour le ballottage suivant.*

### **B-Ballotage avant la saison régulière,début Octobre. (25 Ans Et + club école)**

*5B-1 Avant chaque début de saison soit avant le 1er Octobre,les équipes devront soumettre leur alignement pro et farm ,par la suite le président fera un liste de tous les joueurs de 25 ans et + en date du 30 Septembre inclus dans le club école de chaque équipe.*

*5B-2 Durant 48 heures à une date précise(avant la saison), les joueurs de cette liste seront soumis au ballottage en même temps.*

*5B-3 Les équipes pourront réclamer jusqu'à un maximum de 5 joueurs de cette liste et aucune équipe ne pourra perdre plus de 3 joueurs. (1 gardien compte pour 2 joueurs)*

---

*5B-4 La priorité des équipes pour réclamer un joueur sera en référence avec le classement inverse de la saison régulière précédente.*

*5B-5 Quand une équipe réclame un joueur elle se retrouvera dans le bas du classement par la suite alors important d'y aller de vos priorités.*

*5B-6 Tout joueur réclamé devra jouer durant la saison suivante un minimum de 25 matchs pro avec celle-ci pour un joueur d'avant ou défenseur et de 15 matchs pro pour un gardien. (scrach ne compte pas) , par la suite ses droits sont acquis à 100% ou à la fin de saison par l'équipe qui a le joueur .*

*5B-7 Tous les joueurs non réclamés iront par la suite dans les clubs écoles des équipes qui les ont soumis.*

*5B-8 Aucun joueur de 60 ov et – ne sera soumis au ballottage .*

*5B-9 Durant la période de ballottage les joueurs ne peuvent plus être bougés ou être échangés.*

*5B-10 Toutes les offres devront être faites que par email uniquement au : [ligue\\_inhs@hotmail.com](mailto:ligue_inhs@hotmail.com)*

## **C-Saison Régulière et Séries**

*5C-1 Tout joueur qui a 25 ans ou + sera placé au ballottage lorsque l'équipe l'envoie dans son club école. (Ce qui veut dire que les joueurs qui sont âgés de 18 à 24 ans peuvent descendre en tout temps).*

*5C-2 Une fois que le joueur est placé au ballottage, n'importe quelle équipe peut le réclamer dans les 48 heures suivant sa mise au ballottage.*

*5C-3 L'équipe qui soumet un joueur au ballottage verra ses droits pendant la durée des 48 heures interrompu ne pouvant déplacer ni même échanger le joueur au ballottage.*

*5C-4 Si un joueur n'est pas réclamé dans les 48 heures, il sera alors placé dans le club école de l'équipe qui l'a soumis au ballottage.*

*5C-5 Si le joueur était pro avant d'être soumis au ballottage, l'équipe qui le réclame devra le faire jouer pro pour 25 matchs jouer (joueur,def) et 15 matchs(gardien) durant la saison en cours et si le joueur était dans le club école alors l'équipe a le droit de le faire jouer pro ou club école.À la fin de la saison les droits deviennent tous à 100% acquis par l'équipe qui a le joueur.*

*5C-6 L'équipe qui réclame un joueur tombe par la suite au dernier rang de la liste de réclamation.*

*5C-7 L'ordre de réclamation est le classement inverse de la saison précédente et quand celle-ci se termine (fin des séries) alors cette dernière prévaut pour la prochaine année.*

*5C-8 Chaque équipe a le droit de faire valoir leur droit pour un maximum de 5 joueurs par année. (saison régulière et séries)*

## **06- AGENTS LIBRES / UFA et RFA ET RACHATS DE CONTRAT.**

---

## ***Joueur autonome sans compensation(UFA)***

*Un joueur autonome sans compensation est défini comme suit :*

*6.1 Tous joueur à sa dernière année de contrat et qui aura 30 ans et + entre le 1<sup>er</sup> Juillet et le 30 Juin sera considéré comme étant UFA.*

*6.2 Chaque équipe a le droit de signé 1 joueur UFA par saison et cela dès le début de la saison régulière LNHS. Ce joueur verra a son contrat rajouté le nouveau contrat qu'il a eu dans la LNH la saison antérieur.*

*6.3 Les 3 dernières équipes en saison régulière au classement général se verront octroyé un droit supplémentaire de signature pour la saison en cour.*

*6.4 Dès que le contrat est offert l'équipe ne peut plus revenir en arrière ou faire d'autre offre par la suite.*

*6.5 Si l'équipe échange le joueur durant la saison elle n'aura droit à aucun autre signature d'UFA ayant déjà exercé son unique droit.*

*6.6 Tout contrat sera mentionné sur le forum dans la section spécialement conçu pour cela.*

*6.7 Les offres de contrat pour les UFA restant se font à la fin de la saison au début Juin à l'aide de la section prévu à cet effet sur le site (forum).*

*6.8 Chaque D-G peut faire 5 offres par périodes(3) d'offre aux joueurs qu'ils désirent signés, en autant qu'il ait les compensations nécessaires.*

*6.9 72 heures par ronde sera donnée pour faire vos offres et les envoyé via email.*

*Les compensations seront établies comme suit :*

*Au départ chaque D.G. aura 200 points pour établir ses offres et par la suite 5 points seront additionnés a leur total par position au classement finale de la dernière saison.*

- 1 ère équipe (200 points)*
- 2e équipe (205 points)*
- 3e équipe (210 points)*
- 29e équipe (340 points)*

*-Attention aux nombres de points que vous concédé car vous avez plusieurs offres à faire ....c'est à vous de juger vos priorités.*

*- Il n'y a qu'un seul groupe d'agent libre et il y a un maximum de trois rondes de négociations quand est venu le temps de signer les agents libres. Vous devez envoyer vos offres à*

*[ligue\\_lnhs@hotmail.com](mailto:ligue_lnhs@hotmail.com)*

---

- Pour la première ronde, vous pouvez offrir un contrat à n'importe quel joueur autonome (un maximum de 5 offres en tout). Une fois toutes les offres reçues, la meilleure offre pour chaque joueur sera affichée sur le site. S'il y a égalité dans les offres alors l'équipe la plus basse au classement durant la saison régulière de la saison antérieure se verra attribué le joueur. Vient ensuite la 2e ronde donc les procédures seront similaires à la 1ère.

-Vous avez le droit de céder un joueur donc vous avez remporté l'offre en 1ère et 2e ronde car vous avez remporté plus de joueurs que vous ne pensiez et les points vous seront remis pour vos offres de 2e période.

-Les joueurs que vous ne signez plus en 1ère et 2e ronde seront remis aux autres équipes qui leur ont fait des offres ou remis dans la liste des ufa pour les rondes suivantes.

-Les joueurs qui n'ont pas reçu d'offre deviendront libres et seront rajoutés à la liste des joueurs disponibles pour le prochain ballotage.

Si dans la LNH nous sommes à la saison 2020-2021 alors dans la LNHS nous serons dans la saison 2019-2020 ainsi que les contrats et salaires de cette saison là.

-Toutes équipes qui possèdent un joueur qui tombe UFA dans la LNHS et qu'il n'est plus actif LNH pour plusieurs raisons (blessure, KHL, retraite...etc.) alors à la fin de saison suivante vu que ce joueur n'aura pas de cotes, il deviendra libre et pourra être repêché via le ballotage dans l'entre saison que s'il revient LNH et a de nouveau des cotes LNHS.

### ***Joueur autonome avec compensation :***

-Tout joueur à la fin de son contrat et qui a moins de 30 ans signera son nouveau contrat selon celui que le joueur a obtenu dans la LNH.

-Tout joueur qui signe une extension de contrat dans la LNH l'aura aussi dans la LNHS en autant que lors de la fin de son contrat le joueur était toujours RFA et non UFA soit avant ses 30 ans au 30 juin.

### ***Rachat de contrat dans la LNH :***

-Un joueur qui voit son contrat être racheté dans la LNH le sera aussi dans la LNHS mais le joueur obtiendra son nouveau contrat avec l'équipe qu'il résignera dans la LNH. Si celui-ci ne signe avec aucune nouvelle équipe alors le joueur tombera RFA ou UFA à la fin de la prochaine saison.

07-Achat de joueur(s) dans la liste des joueurs inassigné(s)

---

*7.1 Les achats se vont a partir du 1<sup>er</sup> Octobre de chaque année et se termine a la période des transactions.*

*7.2 Les équipes dispose de 250 points chacune.*

*7.3 Les points sont calculé selon l'overall du joueur et pour les gardiens les points compte en double vu la rareté a cette position.*

*7.4 L'âge minimum pour qu'un joueur soit éligible est de 26 ans au moment de l'achat du joueur.*

*7.5 Les joueurs acheté pourront joué seulement dans le club école des équipes car l'achat d'un joueur dans la liste des innassigné sert surtout pour complété les club école.*

## 08- COMPOSITION DES ÉQUIPES :

### **NOMBRE DE JOUEUR ET GARDIEN PAR CONCESSION**

*Le nombre total de joueur et gardien (éligible) par concession doit se maintenir entre 45 et 55 joueurs.*

*L'overall d'une équipe Pro dois en tous temps être de 66 OV et +.*

### **COMPOSITION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

*La formation professionnelle compte 20 à 23 joueurs et est divisée en 2 parties, soit les "20 joueurs en uniforme" et "3 joueurs retranchés". Le nombre de joueurs en uniforme doit être de 20 et doit être distribué comme suit: minimum 2 gardiens, 12 avants et 6 défenseurs.*

*Avant le début du calendrier et durant la saison complète, les DG doivent composer 4 lignes d'attaque et 4 duos de défenseurs avec 4 centres, 4 ailiers gauches, 4 ailiers droits et 6 défenseurs (donc composer 4 duos avec 6 défenseurs), 1 gardien de but partant et 1 gardien auxiliaire. Il est impossible de mettre un même joueur sur deux lignes différentes.*

*En aucun temps une équipe professionnelle ne peut être sous les 66 OV général.*

### **COMPOSITION DE LA FORMATION MINEURE**

*La formation mineure compte minimum 20 et est divisée en 2 parties, soit les "20 joueurs en uniforme" et "la balance des joueurs retranchés". Le nombre de joueurs en uniforme doit être de 20 et doit être distribué comme suit: 2 gardiens, 12 avants et 6 défenseurs.*

## 09- COTES DES JOUEURS :

---



*Pour être éligible à avoir des côtes, un joueur doit avoir joué durant la saison dans la LNH ou AHL, quelques soit le nombre de parties. Donc les joueurs qui prennent une "année sabbatique", qui sont blessés pendant une saison, qui était dans la KHL ou qui sont en grève et qui ne jouent pas pendant la totalité de la dernière saison perdent leurs côtes.*

*Chaque concession est constituée d'une formation professionnelle (Pro) et d'une formation mineure (club école).*

## **10 – PROSPECTS :**

*10.1 Tout prospect ayant joué 10 matchs AHL ou 1 LNH en saison régulière sera automatiquement activé pour la prochaine saison LNHS suivant son arrivée dans la LNH ou AHL.*

*10.2 Aucun prospect ou joueur sans contrat LNH ou AHL de 25 ans et + ne pourra être conservé par les équipes dans leur liste sans contrat valide avec une équipe de la LNH.*

*10.3 Les listes de prospects seront vérifiées à chaque saison vers le mois d'août et tous les prospects de 25 ans et+ en date du 1<sup>er</sup> Août qui n'aura pas encore de contrat LNH ou AHL sera automatiquement effacé des listes de prospects .*

## **11- GARDIENS PARTANTS :**

*11.1 Vous devrez obligatoirement donner des départs au gardien auxiliaire, pour espérer ne plus voir de 69 à 82 matchs joué par un seul gardien.*

*11.2 Dès qu'une équipe ayant un gardien avec plus de 68 départs ou plus de 4200 minutes disputé , le gardien fautif sera suspendu automatiquement pour le reste de la saison ainsi que les 4 premiers matchs des séries.*

*11.3 L'équipe ne participant pas aux séries se verra inculpé d'une amende de 100 points à la prochaine séance des UFA.*

*11.4 Les 2 gardiens de buts de la formation professionnelle devront être les deux meilleurs gardiens de la concession, ceci sera automatiquement fait par le simulateur*

*11.5 Toutes les équipes doivent avoir dans leur Alignement Pro un gardien avec au minimum 67 ov.*

*11.6 Aucun gardien de plus de 68 ov. ne pourra jouer dans le club école d'une équipe.*

## **12-Entraîneurs :**

*-Chaque équipe doit avoir obligatoirement un entraîneur pour son équipe professionnelle ainsi qu'un entraîneur pour son club école.*

---

*-Chaque équipe a le droit une fois par saison pour effectuer la signature d'un entraîneur pour son équipe pro et pour son club école.*

*-Avec la venue des nouvelles cotes en été il y aura une 1<sup>ère</sup> période de signature du 1<sup>er</sup> Septembre au 5 Septembre de chaque année, si plus d'une équipe démontre un intérêt pour un même entraîneur alors celui-ci signera avec l'équipe ayant fini le plus bas au classement régulier durant la dernière saison.*

*-Durant la période du 6 Septembre jusqu'au 25 Juillet de chaque année, les offres et signatures iront avec les équipes qui ont démontré leur intérêt en premier.*

*-Chaque équipe a le droit de faire une offre pour jouer dans son équipe pro à un entraîneur jouant dans le club école d'une autre équipe mais l'équipe possédant ses droits aura 72 hrs dès la demande de signature pour le signé dans son équipe pro sinon signera avec l'équipe pro qui lui a soumis l'offre.*

### 13- TRANSACTIONS :

*Lorsque vous concluez une transaction, les deux Directeur Généraux se doivent de confirmer sur le site la teneur de la transaction.*

*Une transaction peut comprendre toutes combinaisons de joueurs, prospects et de choix de repêchage ou ballotage.*

*La transaction ne sera évalué par le président de la LNHS qu'une fois reçu la confirmation d'échange des 2 équipes.*

*-La LNHS donne la chance au DG sans expérience dans le simulé. Toutefois, le président regardera de prêt tous leurs échanges effectués et il se gardera le droit de refuser un échange s'il pense qu'il s'agit pour le bien de la concession.*

*Le président de la LNHS se réserve le droit de refuser un échange pour les raisons suivantes*

*.Qui pourrait mettre l'intégrité de la LNHS en danger*

*· Manque d'éthique*

*· Mauvaise intention ou mauvaise foi d'une des deux parties*

*· Affaiblissement d'une équipe de façon intentionnelle*

*· Les échanges où une des deux parties se fait littéralement "voler".*

*Par contre, une transaction ne sera pas refusée parce qu'une des deux parties a été négligeant dans sa recherche d'information. Il est de la responsabilité des deux parties de s'assurer de l'état de santé des nouveaux joueurs.*

*-Il est à noter que la direction se réserve le droit de ne pas accepter toute transaction qui paraît trop*

---

*inégale et qui remet le présent et/ou le futur d'une équipe en jeu si une demande de révision est soumise par un autre DG. Un comité sera formé avec deux DGs parmi les trois membres qui ne sont pas concernés dans l'échange en question pour analyser toute transaction douteuse, et la direction se réserve la décision finale et sans appel. Les DG concernés seront avisés qu'il y a demande de révision.*

**-Un DG qui fera des transactions stupides pour affaiblir son club continuellement sera mis à la porte avant que la situation soit rendue trop grave.**

**Les équipes doivent respecter les dates limites des transactions.**

*Toutes ententes préalable faites entre des DG ne sera JAMAIS acceptés Je vais surveiller les échanges de prêts (exemple... si vous essayer de faire un MOVE pour aider une équipe et le refaire l'entre-saison suivante inversement. Ce sera carrément refusé et la ligue se donne le droit d'empêcher le tout...)*

*\* Les échanges sont faits après la simulation pour ne pas défaire vos trions.*

## **14-BLESSURES ET SUSPENSIONS :**

*il est du devoir de chaque D.G. de vérifié s'il y a blessure et de faire les changements en conséquence s'il y a lieu.*

*Tous les joueurs sont susceptibles d'être blessés pendant la saison, y compris les gardiens de but. Ces changements doivent être faits avant le prochain match de l'équipe. Si la condition d'un joueur diminue (exemple à 97 ou 98%), il pourra jouer parce qu'il n'est pas blessé mais l'aspect fatigue lui empêchera de performer à son plein potentiel. Plus précisément, si la condition d'un joueur est à 96, le joueur jouera alors à 96% de son plein rendement (de ses cotes maximums). **Le salaire des blessés ne comptent pas dans la masse salariale mais au retour du blessé, vous devez ajustez votre équipe pour respecter la masse salariale.***

## **15- PLAFOND ET PLANCHER SALARIAL :**

*Le plafond et plancher est fixé sur un calcul de 30 équipes LNHS versus 32 LNH soit le montant salarial LNH x 32 divisé par 30 équipes.*

*Pour la saison LNHS 2023-2024 le plafond sera de 86.9 millions et le plancher de 64.2 millions.*

**Masses salarial changé suite à l'expansion qui passera de 29 à 30 équipes.**

*Pour la saison LNHS 2022-2023 le plafond sera de 88 millions et le plancher de 65.1 millions.*

---

*Pour la saison LNHS 2024-2025 le plafond sera de 89.7 millions et le plancher de 65.1 millions.*

### **15.2 DÉPASSEMENT DU PLAFOND SALARIAL**

*Si durant la saison, une concession dépasse le plafond salarial (Pro ou Farm), elle aura 48 heures pour redescendre sous la barre ou égale au plafond imposé, dans le cas où elle ne réussit pas à ce conformer dans le délai accordé, le meilleur joueur de la concession (Pro) sera suspendu jusqu'à ce que la concession soit conforme au règlement.*

### **15.3 SOUS LE MINIMUM DU PLANCHER SALARIAL**

*Si durant la saison, une concession est sous le minimum du plancher salarial (Pro ou Farm), elle aura 48 heures pour remonter au-dessus ou égale au plancher, dans le cas où elle ne réussit pas à ce conformer dans le délai accordé, le meilleur joueur de la concession (Pro) sera suspendu jusqu'à ce que la concession soit conforme au règlement.*

### **15.4 MODIFICATION DU PLAFOND ET DU PLANCHER SALARIAL**

*Le plafond et le plancher salarial sera modifié et ajusté selon celui de la LNH mais sur un calcul de 29 équipes.*

## **16- BOURSES :**

*Les bourses en argent sont distribuées selon les cotisations annuelles (35\$ par équipe). Voilà donc les bourses avec 29 équipes dans la ligue:*

*\*15\$ par équipe sert pour les frais de la ligue comme l'hébergeur et la gravure sur la coupe.*

*-gagnant de la coupe Stanley : (120\$)*

*-finaliste de la coupe : (20\$)*

*-gagnant trophée Calder : (40\$)*

*-trophée du président : (20\$)*

*-champions de divisions : 15\$ x 4(60\$)*

*-faire les séries : 10\$ x 16(160\$)*

*- Gagner une série.....10\$*

*Total des bourses :570.00\$*

---

## 17 - Match des étoiles :

## 18-Mouvement de joueur :

### 18.1 MOUVEMENT à L'INTÉRIEUR D'UNE CONCESSION

Tout mouvement de joueurs d'une formation à une autre de (Farm à Pro) ou de (Pro à Farm) doit être fait via le logiciel STHS, ainsi tous joueurs rétrogradés dans la formation mineure devront être soumis au règlement du ballottage s'il y a lieu. **Au lendemain de la date limite des transactions** aucun joueur ne pourra être rétrogradé dans la formation mineure à l'exception des joueurs de 23 ans et moins qui on joués 10 matchs ou moins dans la formation professionnelle.

### 18.2 MOUVEMENT DE POSITION D'UN JOUEUR

Aucun joueur d'avant ne pourra jouer à la position de défenseur à 5 contre 5 le seul temps ou un joueur d'avant pourra jouer à la position de défenseur sera sur les avantage numérique de son équipe.

Aucun défenseur ne pourra jouer à la position de joueur d'avant en AUCUN cas.

## 19 - SITUATIONS NON COUVERTES PAR LES REGLEMENTS :

*Si un problème est soulevé et qu'aucun règlement(s) ne peut le résoudre, la direction se réserve le droit de régler le litige dans le meilleur intérêt de la ligue. La direction peut en tout temps modifier les règles si un tel changement s'avère nécessaire pour le bon fonctionnement de la ligue.*

---